

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 janvier 2022

ADOPTION - (N° 4607)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL26

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 24 et 25.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence qui vise à revenir à la rédaction initiale de l'article 357 du code civil.